

Departement de Télétravail & d'Etudiants

Services - Annexe A :

Services à fournir par le Travailleur Autonome

- **RECRUTER DES TALENTS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR UNE PUBLICATION DANS LE MAGAZINE**

Parcourez les réseaux sociaux et invitez des talents à soumettre leur candidature pour être publiés dans le magazine.

- **CIBLER DES TALENTS ET LES INVITER À ÊTRE PUBLIÉS**

Repérez des talents et créez une invitation promotionnelle leur permettant de contourner le processus de sélection.

- **PUBLIER DES APPELS À CASTING DANS DES GROUPES ET SUR DES PAGES**

Utilisez nos visuels d'appel à casting pour les publier dans des groupes et sur des pages à travers les réseaux sociaux.

Territoire de service - Annexe B :

Travailleur Autonome doit exécuter les services décrits ci-dessus dans les territoires suivants :

Seules les soumissions valides provenant du Canada et des États-Unis seront prises en compte.

Compensation - Annexe C :

La rémunération est la suivante :

- 1- Recevez \$5 par talent recruté
- 2- Bonus de \$100 à partir de 100 candidatures
- 3- Bonus de \$500 à partir de 500 candidatures
- 4- Bonus de \$1,000 à partir de 1,000 candidatures

(Soit un total de \$6,600 versés pour 1,000 candidatures, bonus inclus)